

# Commune de PORTE-DES-BONNEVAUX

République française  
Département de l'Isère  
Canton de BIEVRE  
Arrondissement de VIENNE

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2023

### PROCES VERBAL

#### **Nombre de conseillers :**

En exercice : 22

Présents : 21

Votants : 21

Date de convocation : 18/02/2023

Le **Judi 23 Février 2023 à 20h** le Conseil Municipal de la commune de PORTE-DES-BONNEVAUX, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Porte-des Bonnevaux, sous la présidence de M. Alain MEUNIER, Maire.

#### **Présents :**

BECK Maurice  
BRUT Annie-Pierre  
CRETINON Françoise  
GARREL Virginie  
MEUNIER Alain  
PILLOIX Patrick  
TOURNIER-FILLON J.Paul

BERLIOZ Stéphane  
COLLION Olivier  
DIGAUD Paulette  
LE DIVOUZET Magali  
OGIER Christian  
PIOLLAT Isabelle

BOUVIER Régis  
COUTURIER Sébastien  
FANCHON Jean-Louis  
MALJOURNAL Vincent  
PAROT Aline  
PRIMAT Ludovic

#### **Excusés :**

CAREZ Virginie (arrivée à 20h19)  
HERICHER Aude (arrivée à 20h23)  
SCIET Sylvie

#### **Absents**

Le quorum état atteint, la séance est déclarée ouverte à 20 h 06.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance choisi au sein du conseil municipal. Le Conseil Municipal désigne M. PILLOIX Patrick pour remplir cette fonction qu'il accepte.

#### **Ordre du jour**

- 1) *Approbation du compte-rendu du conseil du 24 Janvier 2023 et désignation du secrétaire de séance ;*
- 2) *Point financier ;*
- 3) *Point travaux ;*
- 4) *Préparation du budget 2023 ;*
- 5) *Point Bièvre Isère Communauté ;*
- 6) *Questions et infos diverses.*

Après accord du Conseil Municipal, 4 délibérations sont ajoutées à l'ordre du jour :

- Délibération 4/2023 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'ACCA de Commelle.
- Délibération 5/2023 : ONF-Certification PEFC Forêt de Porte-Des-Bonnevaux
- Délibération 6/2023 : Sécurisation stade de Semons - Main courante- Demande de subvention à la FFF
- Délibération 7/2023 : Stade de Semons - Installation abris de touche - Demande de subvention à la FFF.

#### **Approbation du compte-rendu du conseil du 24 janvier 2023 et désignation du secrétaire de séance**

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité. M. Patrick PILLOIX est désigné secrétaire de séance.

#### **Point financier**

Le nouveau budget n'étant pas encore voté, ce point est retiré de l'ordre du jour.

#### **Délibération 4 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'ACCA de Commelle**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'ACCA de Commelle va acquérir du matériel de clôture. Le montant total de cet achat s'élève à 946.17 €.

La Fédération Départementale de Chasse subventionne cet achat à hauteur de 70 %.

Le reste à charge de l'ACCA de Commelle s'élève à 283.85 €.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de ce montant à l'ACCA de Commelle.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- DECIDE d'accorder une subvention d'un montant de **283.85 €**, à l'ACCA de Commelle pour permettre le financement du matériel de clôture.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2023 au compte 6574.

#### **Délibération 5 – ONF – Engagement PEFC**

Monsieur le Maire, après avis de l'Office National des Forêts, propose que la commune de PORTE-DES-BONNEVAUX adhère au PEFC pour une gestion durable de sa forêt communale :

- Sur la partie de 20,65 ha de la forêt communale d'Arzay, cette gestion se fera en lien avec l'aménagement forestier approuvé par délibération le 20 septembre 2016 ;
- Sur la partie de 167,88 ha de la forêt communale de Commelle, cette gestion se fera en lien avec l'aménagement forestier approuvé par délibération du 18 juillet 2016 ;
- Sur la partie de 23,36 ha de la forêt communale de Nantoin, cette gestion se fera en lien avec le document des prescriptions approuvé par délibération le 1<sup>er</sup> juin 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à cette adhésion.

#### **Délibération 6 – Sécurisation stade de Semons - Main courante- Demande de subvention à la FFF**

Dans le cadre des travaux à réaliser sur les différents stades de PORTE-DES-BONNEVAUX, il est apparu nécessaire de procéder à la pose d'une main courante sur le stade de Semons.

Le montant des travaux à réaliser s'élève à 24.913 € H.T. Monsieur le Maire explique que ces travaux peuvent être subventionnés, notamment par la Fédération Française de Football.

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur ce dossier.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- APPROUVE la pose d'une main courante sur le stade de Semons, pour un montant hors taxes de 24.913 € HT,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Fédération Française de Football, pour aider au financement de ces travaux,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette demande de subvention.

#### **Délibération 7 – Stade de Semons - Installation abris de touche - Demande de subvention à la FFF**

Dans le cadre des travaux à réaliser sur les différents stades de PORTE-DES-BONNEVAUX, il convient d'acquérir des abris de touches pour les installer sur le stade de Semons.

Un devis a été demandé à l'entreprise SV Boutique. Ce devis s'élève à la somme de 4.446,67 € HT, soit 5.336,00 € TTC.

Monsieur le Maire explique que cet achat peut être subventionné, notamment par la Fédération Française de Football.

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur ce dossier.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- APPROUVE l'achat d'abris de touche à installer sur le stade de Semons, pour un montant hors taxes de 4.446,67 € HT,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Fédération Française de Football, pour aider au financement de cette opération,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette demande de subvention.

Arrivée de Mme Virginie CAREZ

## Point travaux

Le tour des communes a été effectué par la commission voirie pour estimer le montant à prévoir pour les entretiens de chemins. Ce montant sera de 112.230 € HT, pour 4 kms 800 de voirie.

Arrivée de Mme Aude HERICHER.

## Préparation du budget 2023

M. OGIER, adjoint aux finances, présente quelques grandes lignes du projet de budget 2023, qui sera voté prochainement. Une discussion a lieu concernant les principales opérations à prévoir en investissement dans ce budget.

## Point Bièvre Isère Communauté

- ZAN (Zéro Artificialisation Nette)

Le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) est un objectif fixé pour 2050. Il demande aux territoires, communes, départements, régions de réduire de 50 % le rythme d'artificialisation et de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020.

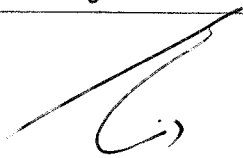
Le Maire transmettra le support de présentation de Bièvre Isère à l'ensemble des conseillers municipaux.

## Questions et infos diverses

- Une réunion aura lieu la semaine prochaine avec la police municipale de La Côte St André.
- Correspondant ambrosie : il sera nommé lors d'un prochain conseil.
- Contact Plan Communal de Sauvegarde : il sera également nommé lors d'un prochain conseil.
- M. PILLOIX informe que la chaudière de la crèche de Nantoin sera remplacée durant l'été.
- Suite au compte rendu de la commission de sécurité, une coupure d'électricité dans les stades sera effective à partir de 21h.
- Mme CRETINON donne connaissance d'un souci dans le cimetière de Nantoin. Les cavurnes sont en effet envahies par de l'eau. La possibilité de mettre en place un drain pour évacuer cette eau sera étudiée.
- La Foire aura lieu le 14 mai à Semons. Une réunion des associations pour l'organisation est prévue le 13 Mars à 19h à Semons. La mise en place d'un Comité des Fêtes PORTE-DES-BONNEVAUX pourrait être évoquée lors de cette réunion.

**Prochain conseil** le 23 Mars 2023 à 20 h à Semons.

**Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités la séance est levée à 22 heures.**

	Signatures
Le Maire	
Le Secrétaire de séance	